

Lorsqu'il est utilisé et entretenu conformément aux Instructions d'Utilisation et d'Entretien, Marathon, une marque déposée de Stirling Marathon Limited, accepte de réparer ou de remplacer ce produit pendant 2 ans à compter de la date d'achat originale et/ou accepte de payer pour les pièces et le service / travail nécessaires pour corriger les vices de matériaux ou de fabrication. Tout service doit être approuvé et fourni par un fournisseur de service autorisé par Stirling Marathon. VOTRE RECOURS EXCLUSIF SOUS CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA RÉPARATION DU PRODUIT OU SON REMPLACEMENT À LA SEULE DISCRÉTION DE STIRLING MARATHON LIMITÉE, PRÉVUE AUX PRÉSENTES. Cette garantie limitée est valable uniquement au Canada et aux États-Unis Continentaux avec preuve d'achat original et enregistrement de la garantie confirmée.

	Capacité	Type de réparation
Réfrigérateur et congélateur	Moins que 6 pi.cu.	Retour/échange
Cellier encastrable, réfrigérateur et congélateur	Plus que 6 pi.cu.	À domicile
Cuisinière électrique	Tous les formats	À domicile

Comment faire appel à notre service

Retour/Échange : L'acheteur original doit livrer ou expédier le produit défectueux à un service de Marathon Stirling autorisé et présenter une copie de la facture originale de vente ou la confirmation d'enregistrement de la garantie.

À domicile: Contactez le centre de service autorisé et fournissez une copie de la facture originale de vente ou la carte d'enregistrement de la Garantie. Si vous êtes dans une région éloignée ou le Centre de Service Autorisé est à plus de 100 km (60 miles), vous serez tenu de remettre l'appareil au centre de service le plus proche à vos frais.

Stirling Marathon ne peut être tenu responsable pour toute détérioration ou dommage à la nourriture ou autres contenus de cet appareil, que ce soit en raison d'un défaut de l'appareil, ou de son utilisation, correcte ou incorrecte.

Éléments exclus de la garantie

- Les dommages dus à des dommages d'expédition ou à une mauvaise installation.
- Les dommages dus à une mauvaise utilisation ou abusive
- Les pertes de contenu en raison d'un mauvais fonctionnement de l'appareil.
- Un usage commercial ou locatif- limité à 90 jours pièces & main d'Œuvre
- Les pièces en plastique, tels que les bacs de portes, panneaux, étagères de porte, porte, ampoules, etc.
- Perforations du système d'évaporation dues à un mauvais dégivrage de l'appareil.
- Service ou réparations par des techniciens non autorisés
- Les appels de service qui ne concernent pas les défauts de matériaux et de fabrication tels que des instructions sur l'utilisation correcte du produit,
- L'inversion de la porte ou une mauvaise installation.
- Le remplacement ou la réinitialisation des fusibles ou des disjoncteurs.
- Les frais de livraison encourus à la suite d'une unité qui ne fonctionne plus.
- Les frais de déplacement et de transport pour le service du produit si votre appareil est situé dans une région éloignée où le service par un technicien de service autorisé n'est pas disponible.
- La mise en place et la réinstallation de votre appareil si elle est installée dans un endroit inaccessible ou n'est pas installé conformément aux instructions d'installation.
- La responsabilité sous cette garantie est limitée à la réparation, le remplacement ou le remboursement. Si une unité de remplacement n'est pas disponible ou si l'appareil ne peut pas être réparé, la responsabilité est limitée au prix d'achat réel payé par le consommateur.
- Cette garantie est applicable uniquement à l'acheteur original et ne couvre pas le(s) propriétaire(s) ultérieur(s) et est non-transférable.
- Aucune garantie ou assurance n'est applicable lorsque le dommage ou la réparation est causée par un des éléments suivants: Accident, modification, abus ou mauvaise utilisation de l'appareil tel que la circulation d'air insuffisante dans la pièce ou dans des conditions de fonctionnement anormales (température extrêmement élevée ou pièce à basse température)
- Utilisation à des fins commerciales ou industrielles (c'est à dire, si l'appareil n'est pas installé dans une résidence d'habitation résidentielle)
- Incendie, dégâts des eaux, vol, guerre, émeute, hostilité, les catastrophes naturelles tels que les ouragans, les inondations, etc.
- Les appels de service demandant la formation éducative des clients.
- Installation incorrecte (c'est à dire une addition de toute construction ou appareil additionnel(le) ou l'utilisation d'un appareil à l'extérieur qui n'est pas approuvé pour l'extérieur).
- Les appels de service en relation avec l'éducation et l'apprentissage du fonctionnement du produit.
- Installation non conforme (ex. Appareil encastré d'un appareil non-encastrable, utilisation extérieur d'un appareil non approuvé pour une application extérieur)

**Pour toute assistance technique, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante:
warranty@stirlingmarathon.com ou visitez-nous à www.stirlingmarathon.com**